



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 FEVRIER 2023
PROCES VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 23 février 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents..... 16
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie..... 23/02/2023

Nbre de conseillers : 19

Présents : 16 Excusés : 3 Procurations : 0 Absents : 0 Votants : 16

Membres présents : PRAILE Arnaud, *Maire*, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, *Adjoint*, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, *Conseillers Municipaux*

Membre représenté : -

Membres absents excusés : AUVINET Marietta, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

Désignation du secrétaire de séance : ONILLON Adeline

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- Marchés signés

II FINANCES

- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022 et Affectation des résultats au budget 2023
- Vote des subventions aux associations
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées – Ecole Saint Louis de Gonzague
- Vote des nouveaux tarifs du cimetière
- Mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur Trott & Nature
- Tarifs ventes annexes camping 2023

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023.

I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Non exercice du DPU pour le dossier suivant.

Déclaration en date du 17 février 2023 : Bâti sur terrain – Section B 2017 – Superficie 761 m² - 1 rue du Lavoir appartenant à M. CHARRIER Jean-Claude.

- Marchés signés

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
23/01/2023	Espaces Verts	Bache biodégradable	Quincaillerie du Bocage	1 041,60 €
24/01/2023	Les Etangs	Clôture Ecopaturage	Ateliers du Bocage	2 952,00 €
02/02/2023	Espaces Verts	Sciage Bois	Baud Gilles Scierie Mobile	1 044,00 €
10/02/2023	Poupet	Entretien ENS 2023	Sylva Rive	3 732,00 €
10/02/2023	Service Technique	Réparation frein à main IVECO	Les Herbiers Poids Lourds	2 085,79 €
				10 855,39 €

Camping

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
06/02/2023	Camping	Achat Photocopieur	Printsys	1 081,20 €
				1 081,20 €

II FINANCES

10-2023 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET CAMPING DE POUPET
 - BUDGET LIVET
- BUDGET DOUE GENESTON
- BUDGET CHEMIN VERT 2

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

11-2023 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 003 147,13
	Réalisé :	551 450,95
	Reste à réaliser :	284 854,28
Recettes	Prévu :	1 003 147,13
	Réalisé :	707 641,64
	Reste à réaliser :	108 104,95

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 276 557,00
	Réalisé :	1 025 856,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 276 557,00
	Réalisé :	1 520 677,69
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	156 190,69
Fonctionnement :	494 820,89
Résultat global :	651 011,58

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud

- BUDGET CAMPING DE POUJET

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	31 772,00
	Réalisé :	31 098,47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	31 772,00
	Réalisé :	1 422,98
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	294 684,04
	Réalisé :	254 168,70
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	294 684,04
	Réalisé :	278 091,62
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-29 675,49
Fonctionnement :	23 922,92
Résultat global :	-5 752,57

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

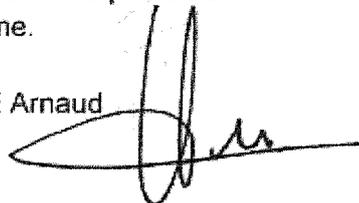
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



- BUDGET LIVET

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	349 032,04
	Réalisé :	349 032,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	349 032,04
	Réalisé :	349 032,04
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

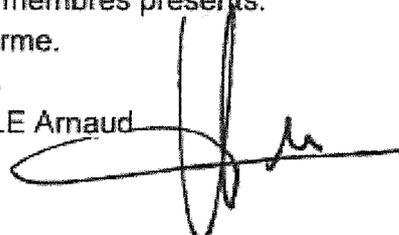
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



- BUDGET DOUE GENESTON

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	353 584,61
	Réalisé :	282 650,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	353 584,61
	Réalisé :	14 133,47
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	946 838,09
	Réalisé :	359 436,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	946 838,09
	Réalisé :	160 310,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-268 516,90
Fonctionnement :	-199 126,52
Résultat global :	-467 643,42

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

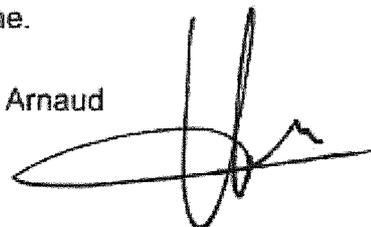
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



- BUDGET CHEMIN VERT 2

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	100 000,00
	Réalisé :	61 773,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	100 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	110 010,00
	Réalisé :	61 763,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	110 010,00
	Réalisé :	61 773,11
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-61 773,11
Fonctionnement :	10,00
Résultat global :	-61 763,11

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud

12–2023 AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET 2023

- BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Note explicative: Il a été constaté, a posteriori sur l'exercice 2021, une erreur de 1 centime dans les comptes tenus par la trésorerie suite à la réintégration en 2021 du SIA La Gaubretière dans les comptes communaux. Cette erreur n'étant pas rectifiable dans la comptabilité du comptable, il a été convenu d'un commun accord et compte tenu du très faible enjeu financier, de régulariser la situation du côté de la comptabilité communale en retirant 1 centime du résultat d'investissement 2022. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	494 820,89
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	494 820,89
- un excédent d'investissement de :	156 190,69
- un déficit des restes à réaliser de :	176 749,33
Soit un besoin de financement de :	20 558,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	494 820,89
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	294 820,89
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 000,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	156 190,68

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud

- BUDGET CAMPING DE POUPET

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 703,0
- un déficit reporté de :	6 781,0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 922,0
- un déficit d'investissement de :	29 675,4
- un déficit des restes à réaliser de :	0,0
Soit un besoin de financement de :	29 675,4

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	23 922,0
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 922,0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,0
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	29 675,4

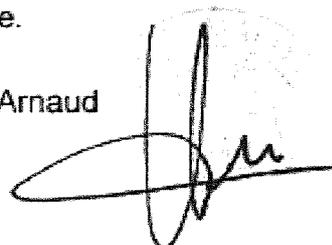
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



- BUDGET LIVET

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	294 796,76
- un excédent reporté de :	294 796,76
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

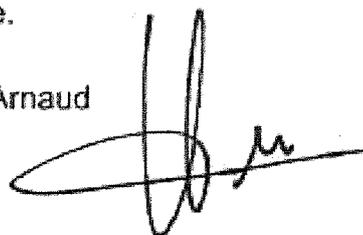
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



- BUDGET DOUE GENESTON

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	193 839,57
- un déficit reporté de :	5 286,95
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	199 126,52
- un déficit d'investissement de :	268 516,90
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	268 516,90

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	199 126,52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	199 126,52
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	268 516,90

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



• BUDGET CHEMIN VERT 2

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10,00
- un déficit d'investissement de :	61 773,11
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	61 773,11

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	10,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	61 773,11

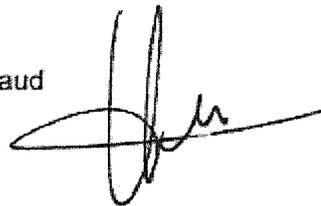
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



13-2023 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Comme chaque année à la même époque, le Conseil Municipal délibère sur le montant des subventions accordées aux associations et groupement divers.

M. le Maire propose au Conseil Municipal les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	VOTE 2023
Sport	10635,00
Basket	8 000,00
Dojo St Laurent	119,00
Compagnie Ecoute s'il pleut	17,00
Foot St Malo/St Laurent	901,00
Gym Les Epesses	289,00
Entente Sèvre	255,00
Tennis table St Laurent/St Malo	153,00
Vent d'Eveil	238,00
Montfortaise tir	34,00
TakabouG'	629,00
Affaires Scolair/foyr jeunes	140776,00
AGRESPO	8 000,00
F.R. - Accueil jeunesse "Colorado"	8 700,00
F.R. - Périscolaire	22 000,00
OGEC St Malo	102 076,00
Social	6 000,00
CCAS	6 000,00
Services	200,00
F.R. - Fonctionnement	200,00
TOTAL	157 611,00

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APROUVE** les montants de subventions à verser au titre de l'année 2023 selon le détail ci-dessus pour un montant total de 157 611 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**14–2023 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES
PRIVEES – ECOLE SAINT LOUIS DE GONZAGUE**

Conformément à l'article R 442-44 du code de l'éducation, la commune fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

Il est rappelé que c'est le coût moyen départemental adressé par la préfecture qui sert de base au calcul de cette participation. Les derniers montants connus sont ceux de 2022/2023 et s'élevaient à 1007 € pour les élèves de maternelle et 478 € pour ceux du primaire.

Le nombre d'élèves de l'école privée à prendre en considération pour 2022/2023 est de 165 élèves au total dont 156 élèves malouins (52 pour la maternelle et 104 pour le primaire).

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une participation totale d'un montant de 102 076 € ($52 \times 1007 = 52\,364 \text{ €} + 104 \times 478 = 49\,712 \text{ €}$).

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **FIXE** la participation à l'école privée Saint Louis de Gonzague à 102 076 € pour l'année 2023 et **PRECISE** que le versement se fera en trois fois (janvier, mai et septembre). Le montant du 1^{er} versement correspondra au 1/3 de la subvention de l'année précédente.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

15–2023 CIMETIERE – MISE A JOUR DES TARIFS

La dernière mise à jour tarifaire avait eu lieu en 2018. Il est donc aujourd'hui proposé de mettre à jour la grille tarifaire du cimetière. Les tarifs proposés sont les suivants :

CONCESSIONS				
DUREE	TERRAIN CAVURNE 1m ² et CONCESSION ENFANTS	TERRAIN 2m ²	TERRAIN 4m ²	COLUMBARIUM
15 ans	40 €	80 €	160 €	50 €
30 ans	85 €	130 €	260 €	95 €

CAVEAU CAVURNE	440 €
ACQUISITION COLUMBARIUM	950 €
PLAQUE JARDIN DES SOUVENIRS	63 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **ADOpte** la nouvelle grille tarifaire du cimetière telle qu'énoncée ci-dessus, applicable à partir du 1^{er} mars 2023.
- **PRECISE** également que cette délibération annule et remplace toutes les autres délibérations ayant trait au cimetière.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

16–2023 MISE EN PLACE D'UN FORFAIT EMPLACEMENT PRESTATAIRE EXTERIEUR TROTT & NATURE

TROTT & NATURE propose au départ de la Vallée de Poupet des balades accompagnées en trottinette tout-terrain électrique, sur réservation, à partir de 12 ans. Il est proposé au Conseil de voter la mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur au prix de 15 euros Hors-Taxe par week-end.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la mise en place d'un forfait emplacement pour le prestataire TROTT & NATURE sur la Vallée de Poupet, au prix de 15 euros HT par week-end.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

17–2023 TARIFS EPICERIE CAMPING DE POUPEL 2023

Par délibération n°51, le Conseil Municipal, en séance du 17 octobre 2022, a adopté les tarifs du camping pour l'année 2023. Il est proposé d'approuver maintenant les tarifs des produits divers destinés à la vente des campeurs et dont les paiements seront encaissés directement.

La liste et les tarifs des produits concernés sont les suivants :

Proposition de prix de vente	
PRODUITS	PRIX VENTE TTC
chips 150g	1,75 €
patates salées	1,00 €
café snack	1,50 €
riz 500g	2,00 €
Pâte 500g	2,00 €
Mancos Verts	2,00 €
Ketchup	1,50 €
Mignonnette	1,50 €
Vinaigrette	2,00 €
huile 1l	3,00 €
compo	3,00 €
confiture 345g	2,50 €
Pâte à tartiner 200g	3,50 €
Miel liquide 250g	3,50 €
Biscuits sucrés	2,50 €
Lot bouillie 1/2 écran	1,50 €
Papier aluminium	2,50 €
éponge	1,00 €
produit vaisselle	1,50 €
dentifrice	2,00 €
brosse à dents	2,50 €
protection dentaire	3,00 €
sachet bonbons	1,00 €
chewing gum	0,50 €
suçette	0,50 €
boisson sans alcool cannelle	2,50 €
eau bouteille 1.5l	1,00 €
brquette orange	1,50 €
bière	2,50 €
Grand café	2,50 €
Espresso	1,50 €
The	2,00 €
Chocolat chaud	2,50 €
Capacino	2,50 €
Bouteille AOP siex blanc	8,00 €
Bouteille AOP siex rouge	8,00 €
Bouteille AOP siex rose	9,00 €
Troussepieste	12,00 €
COUS TCCF ARRIVÉE	39,00 €
1 Trousepieste	
1 mug garni	
1 confiture Mancosys bio	
1 terrine	
COUS TCCF DEPART	39,00 €
1 rose	
1 sauce	
gâteaux sucrés	
pot de confiture Bio et local 230g	3,50 €
bocal plats cuisinés	9,00 €
mug seul	3,00 €
mug avec bonbons	10,00 €
jeton machine	4,50 €
carte postale	0,70 €
Terrine Terres de Galles 130g	4,60 €
Coffret bio et bière	29,50 €
sachet gâteau savannière	12,00 €
pochette découverte savannière	15,00 €
savon 100g	5,00 €
savon 3 en 1 50g	4,00 €
gel douche	3,50 €
baguette	1,50 €
baguette de la Vallée	1,50 €
croissant	1,50 €
pain au chocolat	1,50 €
brioche 500g	4,00 €
trouche de la Vallée 350g	5,00 €
Cône	2,00 €
Batonnet géant	2,50 €
glace à l'eau	1,50 €
Smarbes PopUp	2,00 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

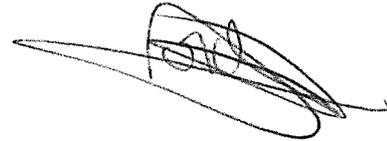
- **APPROUVE** la grille tarifaire 2023 de l'épicerie du camping de Poupet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
PRAILE ARNAUD



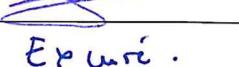
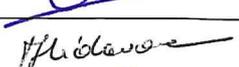
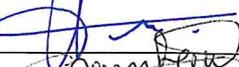
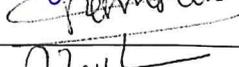
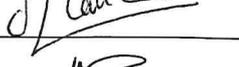
La Secrétaire,
ONILLON Adeline



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Approbation du Compte de Gestion 2022	10-2023
2	Vote du Compte Administratif 2022	11-2023
3	Affectation des résultats au budget 2023	12-2023
4	Vote des subventions aux associations 2023	13-2023
5	Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées – Ecole Saint Louis de Gonzague	14-2023
6	Vote des nouveaux tarifs du cimetière	15-2023
7	Mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur Trott & Nature	16-2023
8	Tarifs ventes annexes camping 2023	17-2023

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	 (21h30)
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	Excusé.
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	Excusé
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	Excusé.
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAIN Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	